

# SITUATION GÉNÉRALE DU SÉNÉGAL EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET DE DESSALEMENT. CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

**Auteur: Ndeye Faty DIOP**

**Institution: Direction de l'hydraulique**

**Workshop sur le dessalement au Sénégal : renforcement de capacités  
et apport des Universités | 10 novembre 2022 | Dakar**

# Biographie

---

- Ingénieure de conception en génie civil option structures et Mécanique des sols
- Chef de division du contrôle et du suivi des délégations de service publics
- point focal du Ministère de l'eau pour le suivi de la réalisation de l'usine de dessalement du Mamelles
- Membre du Réseau des Femmes du Sénégal
- Membre de l'Association des jeunes professionnels de l'eau et de l'assainissement du Sénégal

# PLAN DE PRESENTATION

## INTRODUCTION

### I L'approvisionnement en eau Potable au Sénégal

#### 1 La desserte en milieu urbain

#### 2 La desserte en milieu rural

### II Le cadre réglementaire

## Conclusion



## Introduction

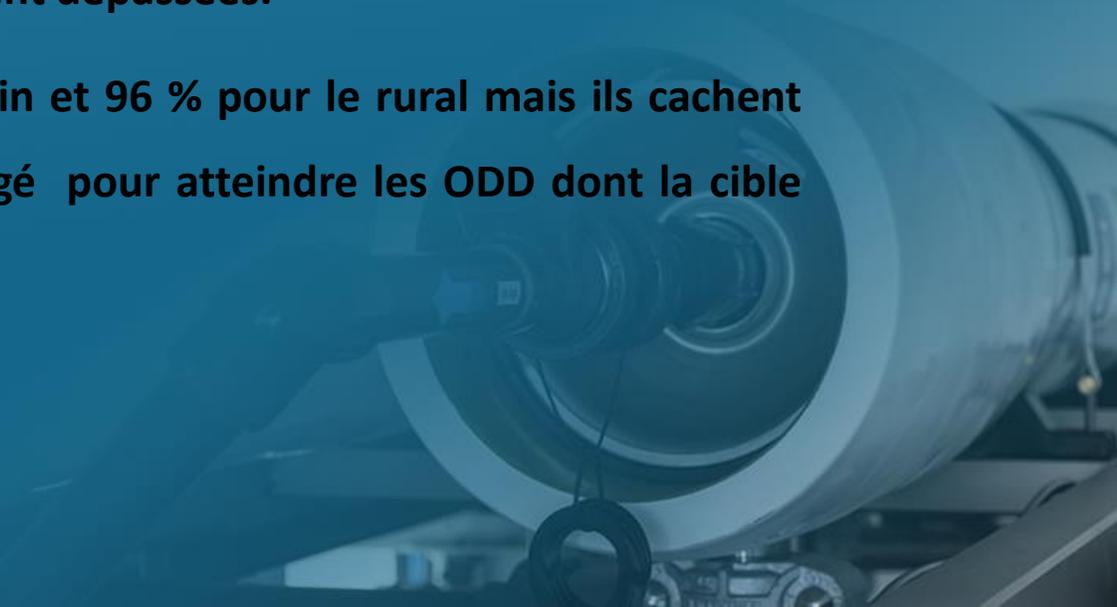
L'eau est un droit humain et surtout, une source de vie et de bien-être.

Depuis les années 60, la politique gouvernementale accorde une grande importance à son accès pour les populations.

Au fil des années des efforts considérables ont été consentis pour un approvisionnement correct en eau potable.

Le Sénégal a atteint les OMD en 2015 avec 98% d'accès à l'eau de source améliorée en milieu urbain et 87.20% en milieu rural et les valeurs cibles étaient largement dépassées.

Aujourd'hui les taux d'accès sont estimés à 99% pour l'urbain et 96 % pour le rural mais ils cachent des disparités diverses. Aucun effort n'est cependant ménagé pour atteindre les ODD dont la cible est 100 % en 2035.



# **I. L'approvisionnement en eau Potable au Sénégal**

## **1. La desserte en milieu urbain**

En milieu urbain, le processus de réforme de seconde génération de l'hydraulique urbaine lancé en 2017, a abouti en décembre 2019 et depuis le 1er janvier 2020 la distribution de l'eau est assurée par la SEN'EAU filiale de SUEZ à travers un contrat d'affermage de 15 ans avec la société concessionnaire, la SONES, qui a en charge les investissements et la construction des infrastructures.

Le taux de desserte actuel a été rendu possible grâce à la construction des stations sur le lac de Guiers dans la région de Louga à 250 Km de Dakar et dont la dernière est KMS 3 ; il y'a également les stations de Bayakh et de Tassette dans la région de Thiès.

En moyenne près de 900 000 abonnés soit environ 8 millions de personnes sont desservis tous les jours.

Cette desserte présente de petites disparités zonales qui seront réglées sous peu avec la réalisation de l'usine de dessalement des Mamelles qui est en cours de construction et celle en perspective sur la grande côte non loin du lac rose.

## Suite La desserte en milieu Urbain

En matière de dessalement, des expériences sont en cours donc dans le pays surtout dans les zones où l'eau est saumâtre comme à Foundiougne où la SONES a installé une station.

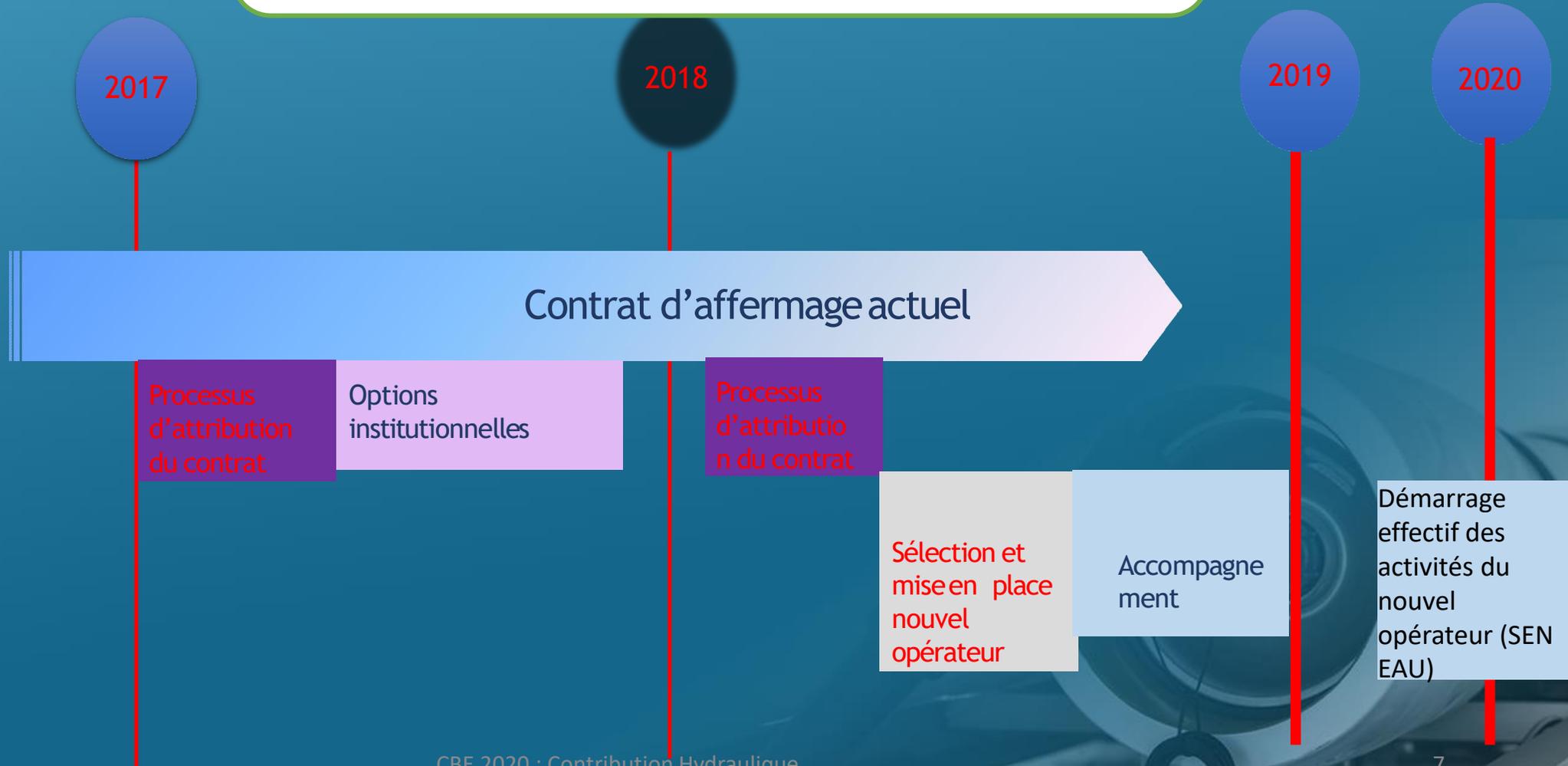
Les stations existantes dans l'urbain pour le moment sont :

L'usine de dessalement des Mamelles d'une capacité de 50 000 m<sup>3</sup> /j en cours mais extensible à 100 000 m<sup>3</sup>/ jour d'ici 2026.

La station de Foundiougne d'une capacité de 1600 m<sup>3</sup>/j fonctionne actuellement avec 800 m<sup>3</sup>/j en pointe et satisfait ainsi les besoins en eau potable de cette localité dont les eaux souterraines sont très saumâtres.

# La Réforme de seconde génération de l'hydraulique urbaine

Confirmation du recours à l'affermage avec une responsabilisation grandissante du fermier à travers le financement et la réalisation des investissements en tenant compte des contraintes de tarifs



## **2 La desserte en milieu rural**

A la suite de la réforme l'hydraulique rurale qui a abouti en 2014 par la création de l'Office des forages ruraux (OFOR), le service de l'eau en milieu rural est assuré en partie par des Délégués de Service Public, des fermiers.

En effet la zone rurale est divisée en 8 Délégations de Service Public (DSP) dont seules 4 sont fonctionnelles pour le moment mais avec quelques poches de résistances par ci et par là.

Le reste des sites non encore sous DSP est sous la gestion des ASUFOR ou sous gestion transitoire.

Les DSP fonctionnelles sont :

- NDP GL avec le délégué SEOH.
- Thiès-Diourbel avec le délégué AQUATECH
- Kaolack-Kaffrine avec le délégué FlexEau
- Tambacounda avec le délégué SOGES

Le taux de desserte actuel est obtenu grâce à un parc de près de 2200 SAEP dont essentiellement des forages et quelques UPT..



## Suite La desserte en milieu Rural

Il y'a néanmoins des disparités et aussi des problèmes d'AEP qui sont dus à la vétusté de certains ouvrages et de certains réseaux.

Mais l'OFOR qui a en charge les infrastructures rurales s'attèle à réduire les écarts pour améliorer le service à travers d'importants projets et programmes.

Concernant le dessalement en milieu rural, il existe de petits systèmes de traitement par osmose inverse pour dessaliniser l'eau dans certains sites de la bande centrale salée dans les régions de Fatick, Kaolack et Diourbel, etc.

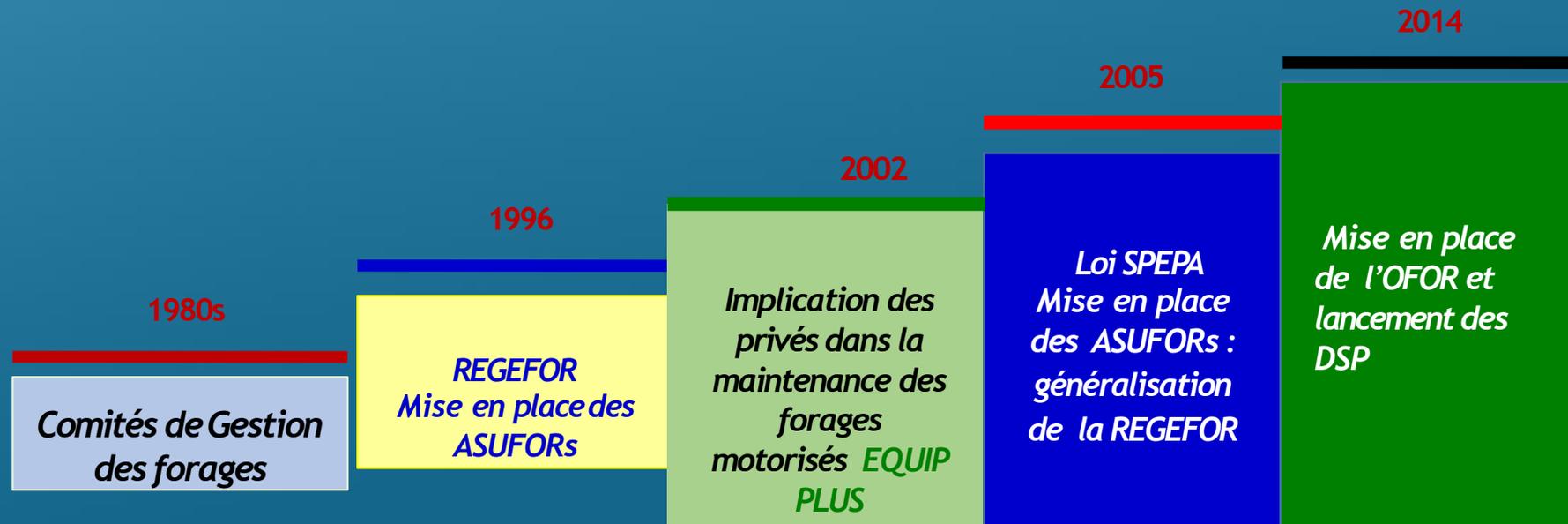
On peut citer par exemple les unités de dessalement de :

- Fass gossass , keur Mbagne DIOP , Sibasor , Diago et Djafatt pour la région de Kaolack ;
- Wakhal diam, Diaréré, Diawolé , NgayoKhéné pour la région de Fatick ;
- Thiakhar, Patar, Mbèye tous en panne et Toubas en marche avec Maou Rahmati pour la région de Diourbel ;
- Roff dans la région de Thiès, etc.

# La réforme de l'Hydraulique rural : le processus

La réforme de la gestion des forages ruraux motorisés a été inscrite dans un processus progressif et stadial :

- ❑ *Accroissement constant du parc des forages motorisés ;*
- ❑ *Baisse ou maintien des dotations budgétaires à la DEM ;*
- ❑ *Non accroissement des effectifs dédiés à la maintenance.*



## MISE EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES SAEP

Loi n°2014-13 du 28 février 2014 portant création de l'Office des Forages Ruraux (OFOR)

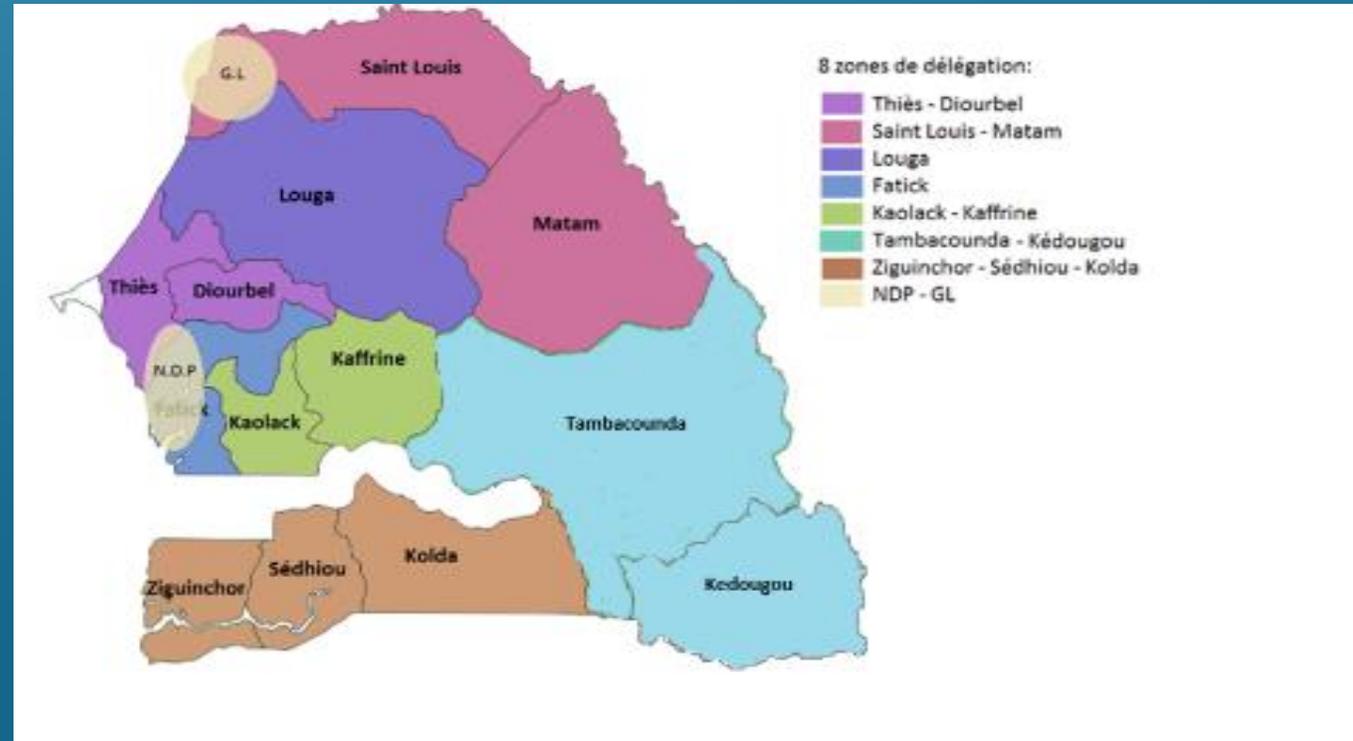
Plus de 8 millions  
de personnes en  
milieu rural

233  
SAEP

8 Périmètres  
affectés

279  
SAEP

SAEP de + 2000  
forages et des  
dizaines UPT



## **II Le cadre réglementaire**

**Le ministère de l'Eau et de l'Assainissement a en charge par ses attributions l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain et en milieu rural à travers :**

- La Direction de l'Hydraulique**
- La Direction de la gestion et de la planification des ressources en eau**
- La SONES (Société Nationale des Eaux du Sénégal)**
- L'Office des forages ruraux**
- L'OLAC (Office des lacs et cours d'eau)**

**La SEN'EAU et les quatre autres délégataires des DSP en milieu rural sont sous contrat d'affermage pour des durées respectives de 15 ans et 10 ans.**

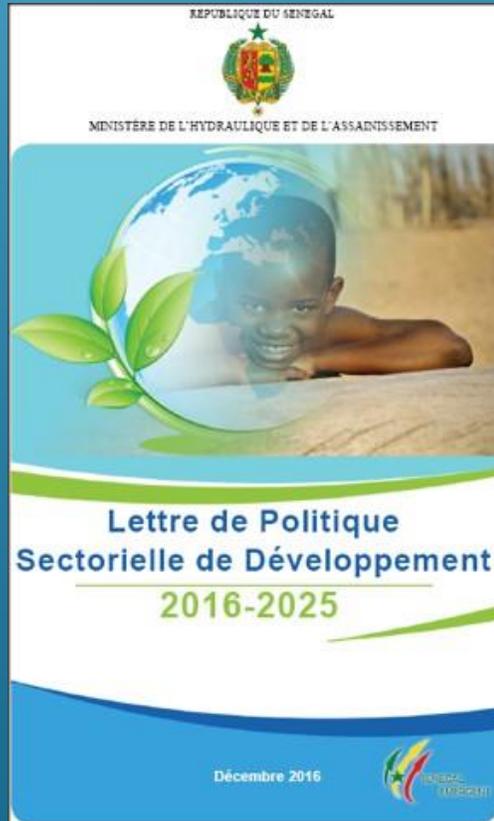
**Le Ministère a instauré des stratégies qui servent de balise aux interventions sectorielles initialement définies dans la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) de 2005. Ces stratégies se poursuivent à travers la loi sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement (LSPEPA), la nouvelle lettre de politique sectorielle de développement (LPSD) 2016-2025 mise en œuvre parallèlement au Document de Programmation Pluriannuelle de Dépense (DPPD) et plus récemment à travers la mise en place du Budget Programme pour prendre en compte tous les enjeux de l'accès à l'eau et à l'assainissement.**

**Cette dynamique de la politique sectorielle s'articule aux cadres stratégiques suivants :**

- ✓ **Le nouvel agenda des ODD qui poursuivent les OMD en vue d'éradiquer la pauvreté notamment à travers l'objectif 06 dédiés à l'Eau et l'Assainissement ;**
- ✓ **La vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 pour un accès universel ;**
- ✓ **Le programme du Nouveau Partenariat pour le Développement économique de l'Afrique (NEPAD) et notamment ses volets consacrés au développement des infrastructures, des ressources humaines et à la participation du secteur privé ;**
- ✓ **La Lettre d'Orientation de la Loi de Finance (LOLF) de 2011 qui transpose les directives de l'UEMOA pour l'implantation du Budget-programme ;**

- ✓ **Le Plan Sénégal Émergent (PSE), nouveau cadre de référence nationale à travers ses axes II et III visent de façon spécifique à :**
  - **Promouvoir la bonne gouvernance par la gestion vertueuse, la promotion de l'éthique, de la transparence ; PUDC PUMA**
  - **Améliorer la qualité du service public.**
  - **Le Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) dont le processus de formulation a été achevé en décembre 2007 dont le premier plan d'action a été mis en œuvre jusqu'en 2015 est en cours d'évaluation en vue d'une actualisation ;**

- **La Stratégie Nationale de l'Équité et de l'Egalité du Genre (SNEEG).**
- **L'amélioration de la qualité de l'eau qui peut être un sérieux défi conformément aux principes du droit humain à l'eau consacré par l'ONU ;**
- **La recherche et la protection des ressources en eau ;**
- **La surveillance des eaux de surface et le contrôle des inondations**
- **La maintenance des infrastructures d'eau ;**
- **Perfectionnement des capacités locales dans la gestion des ouvrages d'eau ou d'assainissement ;**
- **Promotion du partenariat public privé ;**
- **Investissements appropriés pour soutenir le financement des projets d'hydraulique rurale.**



**Agenda 2030 pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. OOD 6 vise à "Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau".**  
**Déclaration de Paris pour l'efficacité de l'APD**



**Directives de l'UEMOA en matière de réforme de la Gestion des Finances Publiques – Budget Programme par Objectif**  
**Vision Africaine de l'eau pour 2025 portée par AMCOW**



**Plan Sénégal Emergent à l'horizon 2035**  
**Réformes en matière de Décentralisation, Gouvernance, Genre, Environnement et Changements climatiques**  
**Nouvelle Lettre de Politique Sectorielle 2016-2025**  
**Révision du Code de l'Eau**

## Opérationnalisation de la LPSD

### VISION

*Une eau abondante de qualité pour tous, partout et pour tous les usages, dans un espace durablement assaini, pour un Sénégal émergent*

### MISSION

*Promouvoir, d'une manière durable et équitable, la gestion intégrée des ressources en eau ainsi que l'accès universel à l'eau potable et à des services d'assainissement adéquats*

Programme de coordination et gestion administrative

Programme de gestion intégrée des ressources en eau

Programme d'Accès à l'Eau Potable

Programme d'Assainissement et de gestion des eaux pluviales

## **Conclusion**

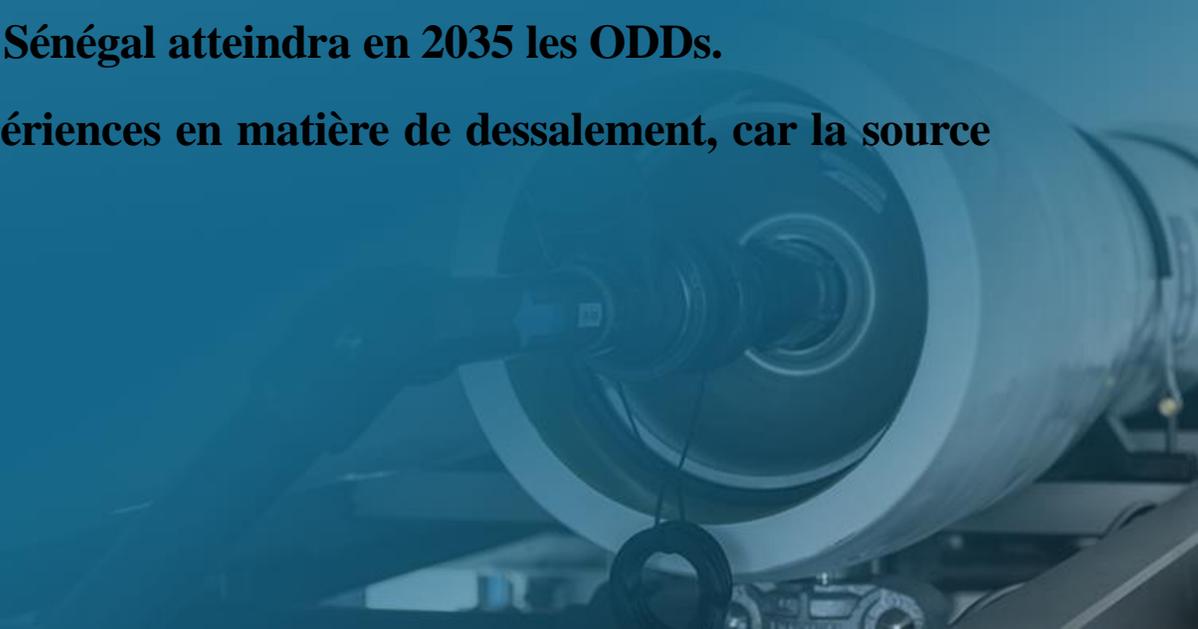
**L'approvisionnement en eau en quantité et en qualité de façon durable pour les populations est un sacerdoce pour le gouvernement du Sénégal d'ailleurs, il occupe une place très importante dans le PSE.**

**Raison pour laquelle le ministère de l'Eau et de l'assainissement a initié au courant de ces dernières années de très importants programmes pour améliorer les services de l'eau pour les populations avec l'aide des PTFs.**

**En plus de l'eau de boisson, le ministère a en charge l'eau productive.**

**Avec tous les investissements en cours et en perspective le Sénégal atteindra en 2035 les ODDs.**

**Il est plus que nécessaire donc de faire multiplier les expériences en matière de dessalement, car la source d'alimentation est renouvelable voire inépuisable.**



# MERCI POUR VOTRE ATTENTION

